



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019**

**Président de séance : Mme Danielle BOURHIS**

**Séance ouverte à 18h30**

**Présent(es) : l'ensemble des conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Stéphane BIZIEN, M. Antonio GLOAGUEN, M. Christopher COUEDRIAU, Mme Florence LE BRUN ainsi que Mme Marie Christine GARO, M. David CHEVRIER et Mme Véronique LE ROUX ayant respectivement donné procuration à Mme Marie Hélène LE BERRE, Mme Danielle BOURHIS et Mme Françoise CORNEC.**

**Désignation du secrétaire de séance : Frédéric LETENNEUR**

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.**

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Néant**

# I FINANCES

## 1) Décision modificative n°1

Mme le Maire soumet au vote de l'assemblée une décision modificative portant sur le budget annexe du Lotissement des Pivoines et se traduisant comme suit :

Compte 605	Achats de matériel, équipements et travaux	- 6 810.25 €
Compte 6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	+ 6 810.25 €

L'ensemble de ces modifications a pour objet de rapatrier la plus-value réalisée sur le lotissement des Pivoines au sein du budget général. La provision de travaux initialement prévue pour 2019 n'a pas été utilisée et vient se cumuler à l'excédent du budget annexe.

La plus-value se montera à 76 809.27 €.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.**

## 2) Décision modificative n°3

Mme le Maire soumet au vote de l'assemblée une décision modificative portant sur le budget général de la commune de TREFFIAGAT et se traduisant comme suit :

Compte 6238	Divers	+ 8 597.00 €
Compte 6231	Annonces et insertions	+ 6 011.12 €
Compte 6413	Personnel non-titulaire	+ 21 000.00 €
Compte 6488	Autres charges	+ 19 000.00 €
Compte 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 537.64 €
Compte 023	Virement à la section d'investissement	- 55 145.76 €
Compte 021	Virement de la section de fonctionnement	- 55 145.76 €
Compte 1641	Emprunts en euros	+ 266.31 €
Compte 202	Frais de réalisation des documents d'urbanisme	+ 1 197.59 €
Compte 2041582	Autres groupements – Bâtiments et installations	+ 1 571.29 €
Compte 231382	Travaux de rénovation des bâtiments communaux	- 58 180.95 €

L'ensemble de ces modifications a pour objet :

- de rééquilibrer le chapitre 011 Charges à caractère Général ;
- de rééquilibrer le chapitre 012 Charges de Personnel et frais Assimilés ;
- de permettre le remboursement des annuités (intérêts) de l'emprunt réalisé cette année ;
- de rééquilibrer les chapitres 16 (Emprunts assimilés), 20 (Immobilisations incorporelles) et 204 (Subventions d'équipements versées) de la section investissement du budget général.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.**

## **II TRAVAUX**

### **1) Présentation du projet alternatif de port de plaisance**

Mme le Maire expose :

Le port de plaisance actuel de Guilvinec – Léchiagat est principalement constitué de lignes de mouillages (289 places) en aval de l'ouvrage qui relie les communes du Guilvinec et de Tréffiagat - Léchiagat, une zone escale réduite (4 places sur pontons), des mouillages denses côté Tréffiagat, avec une difficulté de passage au niveau du pont pour les 50 mouillages de l'arrière port.

Jusqu'à fin 2017, le port de plaisance du Guilvinec-Léchiagat faisait l'objet d'une concession du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Tréffiagat-Guilvinec dont étaient membres les deux communes.

Le SIVU, en parallèle de l'exploitation de la concession, a mené des études de développement de l'espace plaisance qui ont abouti à un projet de 836 places (687 sur ponton et 149 mouillages).

Lorsque la concession s'est terminée fin 2017, le Conseil Municipal du Guilvinec en date du 07 décembre 2017 et le Conseil Municipal de Tréffiagat en date du 15 décembre 2017, ont décidé de la dissolution du SIVU Tréffiagat - Guilvinec.

Depuis janvier 2018, le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille assure donc en régie la gestion de l'espace plaisance et a décidé d'analyser le projet avant d'envisager de l'intégrer dans son programme pluriannuel de travaux.

Cette analyse a montré que le projet était basé sur des perspectives de développement de la plaisance des années 2010 qui ne correspondent plus aux pratiques de la plaisance actuelle.

Les services du Syndicat mixte ont donc travaillé à un projet alternatif qui prenne en ligne de compte les attentes des usagers actuels et futurs. Ce projet propose une offre diversifiée (du ponton au mouillage individuel) qui permet de développer l'escale et les services, tout en limitant les approfondissements de darses et l'impact sur la zone humide de l'arrière port.

Les objectifs à prendre en compte:

- Offrir un service diversifié (pontons, lignes de mouillage, corps-morts)
- Créer une zone escale en aval du port
- Limiter les volumes de déroctage/dragage
- Limiter l'impact sur la zone humide en amont
- Aboutir à un projet équilibré financièrement

#### **1- Le projet alternatif :**

***Il présente comme principales caractéristiques :***

- 338 places dont 121 sur pontons côté Guilvinec et 130 dans l'arrière port avec une darse en eau, des lignes de mouillage moins denses côté Tréffiagat ;
- 22 places pour l'escale et un bâtiment d'accueil sur le terre-plein à proximité côté Tréffiagat ;
- un terre-plein technique et une cale d'accès en fond de port ;

En première approche, les travaux sont évalués à 14 M€ HT (valeur 2019).

Différents modèles financiers ont été réalisés pour analyser la viabilité économique de cette proposition. Le travail doit être poursuivi, notamment avec les collectivités qui pourraient apporter leur concours par le biais de subventions.

Les communes du Guilvinec et de Tréffiagat, ainsi que la CCPBS sont sollicitées à hauteur de 2.5 M€ (valeur 2019), la participation financière étant répartie de la manière suivante :

700 000 euros pour la commune du Guilvinec,

300 000 euros pour la commune de Tréffiagat,

Et 1,5 millions d'euros pour la CCPBS

A ce stade, le projet a été présenté aux élus des collectivités locales (mairies, communauté de communes) sur la base des hypothèses réalisées en interne par le Syndicat mixte.

Les lignes directrices de ce projet alternatif ont recueilli un accord de principe des élus des deux communes de Tréffiagat et Guilvinec ainsi que de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, dans l'attente d'une décision par leurs instances délibératives respectives.

Les études devront cependant être approfondies, notamment en ce qui concerne les questions liées aux dragages, à l'agitation, ... L'incidence environnementale doit aussi être analysée tandis que les éventuelles mesures compensatoires et le devenir des produits de dragage/déroctage sont à définir.

Une information de l'état de la réflexion a été faite au Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPPIP) ainsi qu'aux associations environnementales, au Comité syndical et au Conseil portuaire.

Par ailleurs, le projet de développement de la plaisance du port de Guilvinec-Léchiagat ne figure pas dans la feuille de route actuelle du Syndicat mixte. Il appartiendra donc au Comité syndical, en fonction de ses priorités et des autres projets déjà actés, de s'assurer de sa capacité à réaliser et financer le projet à une échéance à déterminer. Une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et d'éventuels co-financeurs devra alors être menée. Les collectivités locales pourront être de nouveau sollicitées.

Le vote définitif des subventions d'investissement par la CCPBS et les communes de Tréffiagat et Guilvinec seront examinés au regard des éléments finaux du projet et des capacités financières de chacune des collectivités à date de lancement des travaux.

Au vu de ces éléments, la date théorique de démarrage des travaux se situerait au plus tôt en 2025.

Ainsi, le Maire propose au **Conseil Municipal de Tréffiagat** :

- **de voter un engagement de principe consistant en un soutien en investissement au projet à hauteur de 300 000 € (valeur 2019).**

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.**

### **III INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Fin de la séance à 19h06.**